

CONDITIONS GÉNÉRALES

RAISONS SOCIALES

Villars Ski School LTD, (Ecole de Ski Villars SA), ci-après « VSS ». N° IDE : CHE-113.771.426 et sa succursale « Diablerets Pure Trace, Succursale de Villars Ski School LTD », ci-après « DPT » N° IDE : CHE-495.153.673.

Siège de Villars Ski School LTD (Ecole de Ski Villars SA) :

Villars Ski School LTD (Ecole de Ski Villars SA)
Route des Hôtels 5
CH-1884 Villars-sur-Ollon

Siège de Diablerets Pure Trace, Succursale de Villars Ski School LTD :

C/o Jacky Sports
Rue de la Gare 29
1865 Les Diablerets

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Objet : Ces conditions générales régissent la vente de tous cours et toutes autres activités proposés par VSS et/ou DPT ainsi que de la vente et la location de matériel proposé par Villars Ski Rental (ci-après « VSR ») qui est un département de VSS.

Exclusion : Sont exclues des présentes conditions générales de vente toutes les prestations vendues par « Mountain Excursion », qui est un département de VSS et qui font l'objet de conditions générales séparées, disponibles au siège de VSS.

Consultation : Ce document est en libre consultation au siège de VSS et DPT ainsi que sur les sites internet de VSS (www.villarsski.com) et de DPT (www.diableretsski.com)

Seule la dernière version française et complète de ce document fait foi.

RÉSERVATION ET INSCRIPTION

Seules les prestations payées en totalité sont considérées comme exécutées.

Il appartient aux clients de fournir à VSS/DPT/VSR les informations exactes concernant leurs identités, leurs capacités et leurs niveaux afin que VSS/DPT/VSR puisse les conseiller et les inscrire dans les cours qui leur conviennent ou proposer le matériel adéquat. VSS/DPT/VSR ne peut pas être tenu pour responsable si, suite à des renseignements inexacts, un client est incapable de suivre la ou les activités ou d'utiliser le matériel loué ou vendu.

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES COURS ET ACTIVITÉS

Annulation, remboursement et report :

Toute réservation peut être annulée ou modifiée sans frais au plus tard 10 jours avant le début du cours.

Pour toute modification ou annulation durant les 10 jours précédant le cours, mais au maximum 48 heures avant le cours, le client devra s'acquitter des frais administratifs de CHF 30.-.

Pour toute modification ou annulation dans les 48 heures précédant le cours, le client devra s'acquitter du 100% de la somme due.

Il est recommandé d'opter pour le « tarif flex » disponible lors de l'achat des cours de ski permettant de modifier ou annuler une réservation sans frais jusqu'à 48h avant le cours sans justificatif. Les cours annulés moins de 48 heures en avance sont remboursés à 90% sur présentation d'un certificat médical de l'élève ou en cas de fermeture complète du domaine skiable de Villars/Gryon ou en cas de spécificités sanitaires notamment liées aux épidémies et pandémies.

Tarifs	J-15	J-14	J-13	J-12	J-11	J-10	J-9	J-8	J-7	J-6	J-5	J-4	J-3	J-2	J-1	J	
Standard	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	orange	orange	orange	orange	orange	orange	orange	orange	orange	rouge	rouge	rouge
Flex +6%	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu clair	bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé	

bleu clair Possibilité d'annuler ou modifier le cours sans frais.
bleu foncé Remboursement à 90% sur présentation d'un certificat médical ou en cas de fermeture du domaine (y compris en cas de spécificités sanitaires).
orange Pour toute annulation ou modification, le client devra s'acquitter de frais administratifs de CHF 30.-
rouge Pas d'annulation ou modification possible, le client devra s'acquitter du 100% de la somme due.

En cas de remboursement de l'élève, VSS/DPT dispose de 30 jours pour effectuer le remboursement. Les remboursements se font par virement bancaire.

Conditions spécifiques aux cours

Les cours collectifs ont lieu à partir de 3 participants (s'il y a 1 ou 2 participants, la durée sera d'1 heure pour le même tarif).

La durée du cours comprend les déplacements et attentes aux remontées mécaniques. Le moniteur n'est pas tenu d'attendre les retardataires au départ des cours collectifs.

Les cours collectifs sont dispensés en français et/ou en anglais.

En cours particulier, le moniteur parlera la langue souhaitée par l'élève dans la mesure de nos disponibilités.

Conditions météorologiques et sanitaires :

Les conditions météorologiques, les conditions sanitaires (notamment liées aux épidémies et pandémies), les pannes de remontées mécaniques ou autres cas de force majeure indépendantes de la volonté de VSS et DPT ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report dès lors que l'activité est assurée par VSS et DPT. Dans un tel cas, aucun remboursement ou report ne sera effectué.

Assurance et responsabilité :

VSS / DPT est au bénéfice d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'Helvetia à concurrence d'une somme de CHF 15'000'000.- conformément à la législation en vigueur.

Les élèves ne sont pas assurés par VSS et DPT. Les élèves doivent être obligatoirement couverts par une assurance personnelle contre les risques inhérents à la pratique d'activités sportives en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, accident...). VSS et DPT décline toutes responsabilités en cas d'accident. En aucun cas, VSS et DPT ne peut être tenue pour responsable du fait des circonstances de force majeure, cas fortuit ou fait de tiers. VSS et DPT décline toute responsabilité en lien avec une propagation éventuelle de coronavirus par négligence aux élèves.

Droit à l'image :

L'élève ou son représentant légal donne à VSS et DPT l'autorisation de publier, d'exposer ou de diffuser la ou les photographies et vidéos prises durant les cours. Cette autorisation vaut pour tout usage (publications, site internet, etc.). En cas de refus de cession du droit à l'image, l'élève ou son représentant légal en informe VSS ou DPT par écrit lors de la conclusion du contrat.

Sécurité :

Le port du casque est fortement recommandé pour tous nos élèves et est obligatoire pour tous les enfants de moins de 14 ans révolus. Le port d'un casque est obligatoire pour tous nos cours Freestyle. Seuls les casques prévus pour la pratique du ski ou du snowboard seront acceptés. Pour des raisons de sécurité, tous nos élèves doivent être adéquatement équipés pour la pratique des sports de neige (gants, bonnets, vestes, pantalons de ski, etc....). Le matériel de glisse (ski, snowboard...) doit être en bon état et réglé par un professionnel. VSS et DPT se réservent le droit d'accepter ou non les élèves ne satisfaisant pas à ces règles.

Les élèves doivent respecter et se conformer aux directives de lutte contre les épidémies et pandémies mises en place par les autorités compétentes. La VSS et DPT se réservent le droit de refuser ou exclure les élèves ne satisfaisant pas à ces règles.

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA LOCATION PAR VSR

Le locataire paiera ses locations à l'avance ou produira une garantie suffisante.

Le client est responsable des objets perdus ou volés. Le risque "Casse" sur les skis et snowboards peut être couvert par une prime correspondant à 10 % du montant des locations. Le risque "Casse" couvre tous dommages causés par négligence à l'objet loué par le locataire ou un tiers. Les dommages causés par malveillance ne sont pas couverts.

Une journée de location correspond à 10h-16h. Tout matériel loué rendu après 10h le matin suivant engendrera la facturation d'une journée entière supplémentaire de location dudit matériel. La durée de location est d'une journée au minimum.

Le magasin décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir avec le matériel loué.

Toutes réparations provenant de l'usure normale du matériel seront aux frais de VSR. Pour les dégâts dus à la malveillance (p. ex. skier sur la route ou le gravier), le responsable (le locataire) sera responsable du paiement des réparations effectuées par VSR.

La feuille de location tient lieu de quittance et doit être présentée pour la restitution de la garantie.

En cas de maladie ou d'accident survenant pendant la période de location, le matériel loué fera l'objet d'un remboursement au prorata du nombre de jours utilisés. Ce remboursement est conditionné à la

présentation par le locataire d'un certificat médical. Toute journée de location commencée ne sera pas remboursée.

Dans le cas où le locataire mettrait fin au contrat avant l'échéance du contrat de location, le montant total de la location reste acquis de plein droit à VSR. Aucun remboursement n'est effectué.

En cas de fermeture totale du domaine skiable de Villars-Gryon en raison de mauvaises conditions climatiques ou tout autre cas de force majeure, le locataire pourra demander le remboursement au prorata du nombre de jours durant lesquels le domaine skiable est fermé.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations fournies par nos élèves ou leurs représentants légaux ne serviront qu'à l'usage exclusif de VSS/DPT/VSR et seront traitées avec la plus grande confidentialité. VSS/DPT/VSR peut utiliser ces données à des fins commerciales (envoi de publicité, mailing) sauf en cas de demande contraire écrite de l'élève ou son représentant légal. Les données des clients de VSS/DPT/VSR restent à l'usage exclusif de VSS/DPT/VSR et ne sont pas cédées à des tiers. VSS/DPT/VSR s'engage à envoyer un nombre raisonnable de publicités à ses clients par année.

DIVERS

VSS/DPT/VSR se réserve le droit de modifier ou de supprimer certaines prestations. Les tarifs, horaires et informations figurant dans nos brochures et sur nos sites internet sont communiqués à titre indicatif et sous réserve de modification. En cas de litige, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si un accord à l'amiable ne pouvait être trouvé, seul le droit suisse serait applicable (élection de droit). Les tribunaux ordinaires au siège de la société VSS sont compétents en cas de litige avec VSS/DPT/VSR (élection de for).

Version 2.3, Septembre 2021